

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Damien De Keyser, *Conseiller communal-Président* ;
Benoît Cereuxe, *Bourgmestre* ;
Caroline Lhoir, Alexandre Pirson, Françoise de Callatay-Herbiet, Antoine Bertrand, Carine Kolchory, Dominique Harmel, Gerda Postelmans, Helmut De Vos, *Échevins* ;
Willem Draps, Philippe van Cranem, Anne-Charlotte d'Ursel, Christine Sallé, Tanguy Verheyen, Georges Dallemagne, Etienne Dujardin, Muriel Godhaird, Jonathan de Patoul, Anne Delvaux de Fenffe, Christiane Mekongo Ananga, Cathy Vaessen, Michel Naets, Sophie Busson, Danièle Van Crombrughe-Gruelos, Hatiana Martine LUWANA, *Conseillers communaux* ;
Florence van Lamsweerde, *Secrétaire communale*.

Excusés

Carla Dejonghe, Alexia Bertrand, Aymeric de Lamotte, Christophe De Beukelaer, Cécile Vainsel, Laurent de Spirlet, Olivia Casterman, Marie Cruysmans, Juliette Siaens-Mahieu, *Conseillers communaux*.

Séance du 25.06.24

#Objet : CC - Transparence - Rapport annuel 2023 établi par la Secrétaire communale en exécution de l'article 7 de l'ordonnance du 14.12.2017 conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois - Prise d'acte - Annexion aux comptes 2023 - Publication sur le site Internet de la commune - Transmission à l'autorité de contrôle #

Séance publique

Secrétariat

LE CONSEIL,

Vu l'ordonnance du 14.12.2017 conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, telle que modifiée, notamment l'article 7 ;

Vu le rapport annuel établi par la Secrétaire communale dans les six mois de l'année civile 2023 en exécution de l'article 7 de ladite ordonnance ;

PREND ACTE du rapport annuel établi par la Secrétaire communale dans les six mois de la fin de l'année civile 2023 en exécution de l'article 7 de l'ordonnance du 14.12.2017 conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois ;

CHARGE LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS :

- d'annexer ledit rapport aux comptes annuels 2023 de la commune adoptés ce jour par le conseil communal ;
- de publier ledit rapport sur le site internet de la commune ;
- de transmettre ledit rapport à l'autorité de contrôle.

Le Conseil prend acte.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Florence van Lamsweerde

Le Président,
(s) Damien De Keyser

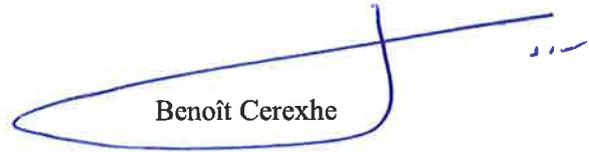
POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 26 juin 2024

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,



Florence van Lamsweerde



Benoît Cerexhe